

# CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME MISSISQUOI

#### **VILLE DE LAC-BROME**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme - CCU de Ville de Lac-Brome tenue mardi, le 21 mai 2024 à 19h, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : mesdames , membre du district West-Brome/Iron Hill et , membre du district East-Hill ainsi que messieurs , membre du district Knowlton/Lakeside, , membre de la communauté d'affaires et , membre du district Foster.

Tous formant quorum sous la présidence du conseiller Lee Patterson.

Est aussi présent : le secrétaire, M. Justin Sultana.

Sont absents : messieurs , membre du district Fulford/Bondville, , membre du district Knowlton/Victoria et , membre de la communauté agricole

## 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

L'assemblée est ouverte à 19h05

## CCU-24-037 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **RÉSOLU QUE** le CCU adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ

# CCU-24-038 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est
Proposé par
Appuyé par
Et unanimement résolu par voix exprimées

Il est **RÉSOLU QUE** le CCU adopte le procès-verbal de la réunion du 22 avril 2024.

**ADOPTÉ** 

# 4. SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Le président informe que le Conseil a suivi l'ensemble des recommandations du CCU du mois dernier notamment pour les deux refus de demandes de dérogations mineures.

Un retour est également effectué sur la formation. L'ensemble des membres font part de leur satisfaction face à celle-ci.

Il est mentionné que l'élaboration d'un guide pourrait être un bon outil afin de guider les demandeurs/entrepreneurs dans le dépôt de meilleur projet.

## 5. DEMANDES DE PIIA

# CCU-24-039 5.1. 5, rue Vétérans, lots #4 763 631, 4 763 632 & 4 763 633, zone URB-4-K15

Nature de la demande: Construction d'une galerie arrière

ATTENDU QU' une demande de remplacement du balcon arrière

afin de le transformer en galerie recouverte d'un

toit a été déposée;

ATTENDU QUE cette demande est identique à une récente

demande pour effectuer la même modification sur

le côté de la résidence;

ATTENDU QUE tous les plans, documents et informations

exigibles en vertu du règlement 601 sur les PIIA étaient remis au Service de l'urbanisme et de l'environnement en accompagnement de la

demande;

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme et de l'environnement

transmettait la demande aux membres du CCU dans les délais prévus après avoir constaté

qu'elle était complète et conforme;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs s'harmonisent avec

les matériaux et les couleurs environnantes;

**ATTENDU QUE** les travaux ne seront pas visibles de la rue;

**EN CONSÉQUENCE**, il est **RÉSOLU QUE** le CCU recommande au Conseil d'accepter cette demande de PIIA.

Il est

Proposé par Appuyé par

Et unanimement résolu par voix exprimées

ADOPTÉ

CCU-24-040 5.2. 15, rue Hillside, lot #4 266 509, zone URA-18-K16

Nature de la demande: Agrandissement résidence

ATTENDU QU' une demande d'agrandissement du bâtiment

principal a été déposée;

ATTENDU QUE les travaux consistent à fermer une partie de la

galerie existante et d'ajouter une véranda

grillagée à l'extrémité gauche;

ATTENDU QUE tous les plans, documents et informations

exigibles en vertu du règlement 601 sur les PIIA étaient remis au Service de l'urbanisme et de l'environnement en accompagnement de la

demande;

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme et de l'environnement

transmettait la demande aux membres du CCU dans les délais prévus après avoir constaté

qu'elle était complète et conforme;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs s'harmonisent avec

les matériaux et les couleurs environnantes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est **RÉSOLU QUE** le CCU recommande au Conseil d'accepter cette demande de PIIA.

II est Proposé par

Appuyé par

Et unanimement résolu par voix exprimées

# ADOPTÉ

# CCU-24-041 5.3. 22, rue Davignon, lot #4 266 418, zone URA-15-K15

Nature de la demande: Rénovation de la résidence

ATTENDU QU' une demande de remplacement de fenêtres et du

revêtement extérieur a été déposée;

ATTENDU QUE tous les plans, documents et informations

exigibles en vertu du règlement 601 sur les PIIA étaient remis au Service de l'urbanisme et de l'environnement en accompagnement de la

demande;

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme et de l'environnement

transmettait la demande aux membres du CCU dans les délais prévus après avoir constaté

qu'elle était complète et conforme;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs s'harmonisent avec

les matériaux et les couleurs environnantes;

ATTENDU QUE les travaux ne seront pas visibles de la rue;

**EN CONSÉQUENCE**, il est **RÉSOLU QUE** le CCU recommande au Conseil d'accepter cette demande de PIIA.

II est

Proposé par

Appuyé par

Et unanimement résolu par voix exprimées

#### ADOPTÉ

5.4.

CCU-24-042

112, rue Victoria, lots #4 763 925, 4 763 926, 4 763 927, 4 932 258 & 4 932 281 & 4 932 282, zones URA-12-K15 & URA-20-KQ15

Nature de la demande: Agrandissement du bâtiment accessoire

ATTENDU QU' une demande d'agrandissement du bâtiment

accessoire a été déposée;

ATTENDU QUE tous les plans, documents et informations

exigibles en vertu du règlement 601 sur les PIIA étaient remis au Service de l'urbanisme et de l'environnement en accompagnement de la

demande:

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme et de l'environnement

transmettait la demande aux membres du CCU

dans les délais prévus après avoir constaté

qu'elle était complète et conforme;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs s'harmonisent avec

les matériaux et les couleurs environnantes;

**ATTENDU QUE** les travaux ne seront pas entièrement visibles de

la rue;

**EN CONSÉQUENCE**, il est **RÉSOLU QUE** le CCU recommande au Conseil d'accepter cette demande de PIIA.

Il est

Proposé par

Appuyé par

Et unanimement résolu par voix exprimées

## **ADOPTÉ**

CCU-24-043

5.5. 139, ch. Saint-Paul, lots #4 266 602 & 4 763 630, zone URA-18-K16

Nature de la demande: Rénovations résidence

ATTENDU QU' une demande de remplacement des fenêtres, du

revêtement extérieur et de deux portes a été

déposée;

ATTENDU QUE tous les plans, documents et informations

exigibles en vertu du règlement 601 sur les PIIA étaient remis au Service de l'urbanisme et de l'environnement en accompagnement de la

demande;

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme et de l'environnement

transmettait la demande aux membres du CCU dans les délais prévus après avoir constaté

qu'elle était complète et conforme;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs s'harmonisent avec

les matériaux et les couleurs environnantes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est **RÉSOLU QUE** le CCU recommande au Conseil d'accepter cette demande de PIIA.

Il est

Proposé par

Appuyé par

Et unanimement résolu par voix exprimées

## **ADOPTÉ**

CCU-24-044 5.6. 1074-4, ch. Knowlton, lots #3 938 078, zone UC-1-M2

Nature de la demande: Installation d'une enseigne

ATTENDU QU' une demande d'installation d'une enseigne sur

poteau pour affichage de trois commerces a été

déposée;

ATTENDU QUE tous les plans, documents et informations

exigibles en vertu du règlement 601 sur les PIIA étaient remis au Service de l'urbanisme et de

l'environnement en accompagnement de la

demande:

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme et de l'environnement a

transmis la demande aux membres du CCU dans les délais prévus après avoir constaté qu'elle était

complète et conforme;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs s'harmonisent avec

les matériaux et les couleurs environnantes;

EN CONSÉQUENCE, il est RÉSOLU QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter cette demande de PIIA.

Proposé par Appuyé par

Et unanimement résolu par voix exprimées

## ADOPTÉ

#### **DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE** 6.

#### CCU-24-045 6.1. 16, rue Lansdowne, lot #4 266 440, zones URA-12-K15 & URA-20-K15

## Nature de la demande: Hauteur de clôture

ATTENDU QU' une demande visant à autoriser l'installation d'une

> clôture, localisée en cour avant, comportant une section de portière d'une hauteur de deux mètres

a été déposée;

ATTENDU QUE l'article 38 du règlement de zonage stipule que la

hauteur d'une clôture, dans la cour avant, ne doit

pas excéder 1,2 mètre;

ATTENDU QUE l'entrée de cour existante ne permet pas un accès

direct à l'arrière du terrain;

ATTENDU QUE la portière projetée servirait à permettre un accès

secondaire à la cour, dans la mesure où

l'occasion se présente;

ATTENDU QUE derrière la portière projetée, il y a vue directe sur

la nouvelle piscine qui vient d'être construite, donc

celle-ci vise notamment à offrir une intimité;

ATTENDU QUE le CCU considère que la demande est mineure en

termes de dérogation;

ATTENDU QUE le CCU juge que la demande ne cause pas de

perte de jouissance aux propriétés voisines;

EN CONSÉQUENCE, il est RÉSOLU QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter la demande de dérogation mineure.

Il est

Proposé par Appuyé par

Et unanimement résolu par voix exprimées

#### CCU-24-046 6.2. 157, chemin Tibbits Hill, lot #6 627 821, zone RB-3-I12

Nature de la demande: Marges latérales

ATTENDU QU' une demande visant à construire une résidence

> localisée à des distances respectives de 8,83 m et 8,06 m des lignes latérales du terrain a été

déposée;

ATTENDU QUE des marges latérales minimales de 10,5 m sont

exigibles pour la zone concernée;

ATTENDU QUE le lot visé ainsi que le lot voisin sont nouvellement

cadastrés suite à un permis de lotissement délivré

par la municipalité;

ATTENDU QUE ces deux lots, desservis par aqueduc et égout.

sont conformes au règlement de lotissement no

597 en vigueur;

ATTENDU QUE les normes d'implantation prévues au règlement

> de zonage no 596 ne concordent pas avec les dimensions de lot desservi pour permettre la

construction d'une résidence conforme;

ATTENDU QUE le CCU considère que la réglementation applicable cause un préjudice sérieux au

demandeur:

ATTENDU QUE le CCU juge que la demande ne cause pas de

perte de jouissance aux propriétés voisines;

EN CONSÉQUENCE, il est RÉSOLU QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter la demande de dérogation mineure.

Il est

Proposé par Appuyé par

Et unanimement résolu par voix exprimées

# ADOPTÉ

- 7. **VARIA**
- PROCHAINE RÉUNION 8.

La date de la prochaine rencontre est le 17 juin 2024.

#### CCU-24-047 9. LEVÉE DE LA RÉUNION

Il est

Proposé par Appuyé par

Et unanimement résolu par voix exprimées

L'assemblée est levée à 19h35

ADOPTÉ

Lee Patterson Justin Sultana Conseiller Secrétaire